# 

* Date : 16-05-2008
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2008720485
* Author :

Par jugement du 8 mai 2008, le tribunal de commerce de Namur a déclaré, sur aveu, la faillite de M.G.B.D. SPRL, en liquidation, dont le siège social est sis à 5000 Namur, rue Emile Cuvelier 17, ayant exercé jusqu'en 1999 un commerce de détail en articles de librairie, inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0460.781.177.
Le même jugement reporte à la date provisoire du 8 mai 2008, l'époque de la cessation des paiements.
Juge-commissaire : M. Janssens, Claude, juge consulaire.
Curateur : Me De Callatay Brigitte, rue du Manoir 1, 5081 Bovesse.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce, rue du Collège 37, à Namur, dans les trente jours.
Les personnes physiques, qui se sont constituées sûreté personnelle au failli, sont invitées à en faire déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt du premier procès-verbal de vérification des créances se fera au greffe du tribunal de commerce de Namur le 19 juin 2008, avant 16 heures, au deuxième étage.
Pour extrait conforme : le greffier en chef f.f., (signé) A. Baye.